Résolution présentée par la délégation Suisse

Thème — Agenda 2030 : pour le développement durable

Concerne — Lutte contre la Fonte des Glaces

L'Assemblée Générale,

Alertée — par la fonte des glaciers à travers le monde causée par le réchauffement climatique.

Inquiète — des conséquences extrêmes à travers le monde telles que l'élévation du niveau des mers (3.6 mm/an) engloutissant des terres, notamment dans les deltas du monde entier (en Égypte, au Vietnam et au Bangladesh par exemple), la diminution des réserves d'eau douce, les éboulements et chutes de pierres détruisant des villages (notamment en Suisse, France, Népal, Pakistan, Pérou), la libération d' agents pathogènes anciens contenus dans les sols gelés (notamment la "maladie du charbon") et encore la perte d'albédo accélérant le réchauffement climatique.

Constatant — une perte d'environ 39 à 40 % du volume des glaciers depuis 2000 dans les Alpes et les Pyrénées, de plus d'un quart sur les 50 dernières années dans les monts Tian (Asie Centrale), de plus de 90 % depuis la révolution industrielle dans la Sierra Nevada de Santa Marta et dans les Andes tropicales (Colombie) et de 11'300 milliards de tonnes de glace entre 1979 et 2023 au Groenland et en Antarctique.

Rappelant — la résolution du 26 juillet 2022 A/76/L.75 concernant le Droit à un environnement propre, sain et durable.

Félicitant — Summit Foundation et les étudiants de l'Université de Lausanne pour l'élaboration du projet *Keep it wool*.

Jugeant — ce projet comme innovant, ingénieux et durable, consistant à récolter la laine en excès – quasiment les trois quarts de la laine suisse est détruite – pour en faire des bâches couvrant les glaciers, réduisant ainsi leur fonte, une solution prometteuse si elle est appliquée à grande échelle.

Décide

- de faire de ce projet un standard dans les mesures de lutte contre le réchauffement climatique.
- d'encourager les pays à s'inspirer de cette démarche en agissant non seulement pour eux mais aussi dans l'intérêt de l'humanité.
- de produire des bâches pouvant être commercialisées à l'international, adaptant les prix à la situation économique de chaque pays, afin que tous puissent mettre cette mesure en place et permettre une réduction des catastrophes climatiques à travers le monde.

Le texte français fait foi.